

<p style="text-align: center;">RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</p> <p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PROJET « SAUVIERES » POUR L'EXERCICE 2019</p>
--

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Rappel du Budget Primitif 2018 :

Dépenses : 853 850€

Recettes : 853 850€

LE BUDGET 2019

Les principales orientations 2019 sont :

1) Définir le programme d'aménagement des lots bâtis et non bâtis selon 2 hypothèses :

- Faire appel à un aménageur spécifique pour une opération de construction de résidence pavillonnaire /individuelle
- Aménagement direct pas la collectivité avec un découpage parcellaire

2) Définir le mode de financement de l'opération :

- Vente des parcelles non bâties soit à un aménageur soit à des particuliers
- Vente des lots bâtis à des particuliers

A) LES DEPENSES 2019

- LES CHARGES DES PROPRIETES : TAXE FONCIERE
- LES FRAIS DE NOTAIRE LIES A L'ACQUISITION
- LES FRAIS BANCAIRES
- LES INTERETS D'EMPRUNT

- LES FRAIS DE GEOMETRE
- LES FRAIS D'ETUDES

B) LES RECETTES

- EMPRUNT
- VENTE DES LOTS